

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE**I.1) NOM ET ADRESSES**

AGGLOBUS, Numéro national d'identification : 251801239, Direction des Affaires Juridiques

Service Commande Publique 23-31 boulevard Foch – CS 20321,

Point (s) de contact : Service Commande Publique, 18000, Bourges, F,

Téléphone : (+33) 2 48 57 82 08, Courriel : marches-s@ville-bourges.fr, Code NUTS : FRB01**Adresse(s) internet :** Adresse principale : <http://www.agglobus.com>
Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>**I.3) COMMUNICATION**Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s)**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**par voie électronique à l'adresse : <https://www.achatpublic.com> au (x) point(s) de contact susmentionné (s)**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR****I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE****I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Autre activité : autorité organisatrice des transports en commun

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** Concession de service public pour l'exploitation du réseau de transport Agglobus

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services**II.1.4) Description succincte :** La consultation lancée par le Syndicat intercommunal AggloBus, a pour objet de confier par contrat de Concession de Service Public aux risques et périls du concessionnaire et pour une durée de 8 ans, l'exploitation du réseau de Transports urbains et scolaires, dit réseau « AggloBus ». Actuellement, le réseau comprend 15 lignes urbaines régulières ; 3 circuits de navette de centre-ville ; des services TAD et TPMR ; un service vélos ; des circuits scolaires (élémentaire, collèges, lycées).

Valeur estimée : L'estimation a été réalisée sur la base d'une projection prenant pour base le forfait de charges 2019-2020, des renforts d'offre et un programme d'investissements à la charge de l'opérateur. La valeur estimée de la concession sur une durée de 8 ans est de 151 millions EUR HT (en euros 2021). Cette estimation ne préjuge pas des offres des candidats et du résultat des négociations.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 151 000 000 euros**II.1.6) Information sur les lots :** Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :** Lot n° :**II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s) :** Code CPV principal : 60112000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRB01

Lieu principal d'exécution : Ressort territorial du Syndicat Mixte Agglobus

II.2.4) Description des prestations : missions principales attendues du concessionnaire : Exploiter le réseau urbain et les services scolaires dans le respect des objectifs de qualité de service ; Gérer et entretenir les moyens et matériel mis à disposition par le syndicat ; Mettre en œuvre une politique de marketing et de communication en lien avec AggloBus ; Gestion de la relation clientèle ; Mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à l'exploitation non mis à disposition par AggloBus ; Assumer la charge du GER et du PPI qui auront été convenus conjointement avec AggloBus ; Produire l'ensemble des informations de suivi de l'activité permettant le contrôle de l'AOM**II.2.5) Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché**II.2.6) Valeur estimée :** Valeur hors TVA : 151 000 000 euros**II.2.7) Durée de la concession : Début : 1^{er} janvier 2023 - Fin : 31 décembre 2030****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Variantes autorisées

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : • Pièce 1 : Lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement (avec indication du mandataire solidaire en cas de groupement) • Pièce 2 : Extrait Kbis ou équivalent en cas de candidat étranger • Pièce 3 : Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat- Copie (s) du (des) jugement (s) prononcés si le candidat est en redressement judiciaire • Pièce 4 : Déclaration sur l'honneur attestant que : • Le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique • Les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes, exigés en application de l'article L.3123-18 du code de la commande publique et dans les conditions fixées à l'article R.3123-16 du même code sont exacts • Le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail ou équivalent pour les candidats étrangers non établis en France • Pièce 5 : Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 du code de la commande publique, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents. • Pièce 6 : Tout document justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à

la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : • Pièce 7 : bilans comptables et comptes de résultats des trois derniers exercices clos de la société candidate à la consultation ou de l'ensemble des entités en cas de groupement • Pièce 8 : Composition du capital social et liste des principaux actionnaires (détenant plus de 10% du capital), • Pièce 9 : Attestations d'assurances valables pour l'exercice en cours ; • Pièce 10 : Démonstration du niveau suffisant de capacité financière selon les dispositions des articles R. 3113-31 à R. 3113-34 du code des transports et de l'arrêté du 3 février 2012 modifié, relatif à la capacité financière requise pour les entreprises de transport public routier

Niveau (x) spécifique (s) minimal/minimaux exigé (s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Pièce 11 : Justification de la capacité professionnelle du dirigeant de l'entreprise, dans les conditions fixées aux articles R. 3113-35 à R. 3113-42 du code des transports ; • Pièce 12 : Références de l'entreprise pour des prestations similaires : les candidats fourniront leurs références et la liste de leurs principaux établissements et filiales. Ils mettront en évidence leur expérience de la gestion de services similaires à ceux de la concession de transport d'Agglobus, en précisant notamment : le nom de l'AOM, le chiffre d'affaires annuel, les effectifs, le nombre de matériels roulants, le volume d'offre réalisé (kilomètres totaux), les types de contrats conclus (concessions, marchés).

Niveau (x) spécifique (s) minimal/minimaux exigé (s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Inscription au registre des transports dans les conditions des articles L1421-1 et L3113-1 du Code des transports.

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : exécution à compter du 1^{er} janvier 2023

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 5 janvier 2022 - 16:00

IV.2.4) Langue (s) pouvant être utilisée (s) dans l'offre ou la demande de participation : français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable - Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Procédure de délégation de service public dans le cadre des articles L.1411-1 et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et des articles L.3126-1 à 3 et R.3126-1 à 14 du Code de la commande publique. Les soumissionnaires sont informés que la présente consultation est passée selon une procédure restreinte conformément à la réglementation et la jurisprudence en vigueur. critère de sélection des candidatures: garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L5212-4 du Code du travail ou équivalent pour les candidats étrangers non établis en France, aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Les garanties professionnelles et financières seront appréciées globalement pour les groupements candidats. Mode de transmission des candidatures : Remise dématérialisée sur le profil acheteur ci-dessus renseigné ET remise d'une version papier. La remise en version papier est transmise contre récépissé ou par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, à l'adresse suivante : Ville de Bourges, Service commande publique, 1^{er} étage, 23-31 Boulevard Foch CS 20321, 18000 BOURGES.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057, Orléans, F, Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00,

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.orleans.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Avant la signature du contrat, un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du code de justice administrative) • Après la signature du contrat et au plus tard le 3^e jour suivant la publication au JOUE d'un avis d'attribution du contrat et, en l'absence d'un tel avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, un référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du code de justice administrative) • Dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours de pleine juridiction selon les principes dégagés par le Conseil d'Etat (CE, 4 avril 2014, Dpt de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'un référé suspension (art. L. 521-1 du code de justice administrative) • Déféré préfectoral sur saisine : Article L 4142-1 du CGCT dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la décision contestée. • Recours pour excès de pouvoir prévu à l'article R421-1 du CJA dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée. • Prolongation possible de quatre à six mois du délai pour l'exercice d'un recours administratif ou par la saisine du Préfet pour déférer la décision contestée au Tribunal Administratif Recours administratif auprès du Président d'Agglobus.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057, Orléans, F, Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00,

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.orleans.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 2 décembre 2021